

Offre pour un contrat d'assistance technique relatif aux émissions de moteurs à installer sur des machines mobiles non routières

Procédure ouverte

(95/C 264/13)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Commission européenne, DG XI-D3, rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel.
2. **Procédure d'attribution:** Appel d'offres selon la procédure ouverte.

Référence XI.D3/95/120.
3. **Objectif du marché:** La Commission vient d'adopter une proposition de directive du Parlement et du Conseil portant sur les mesures à prendre contre les émissions de polluants gazeux et particulaires provenant des moteurs à combustion interne à installer sur des machines mobiles non routières. Cette proposition, dans sa version actuelle, ne couvre que les moteurs à allumage par compression. Néanmoins, les recherches d'arrière-plan effectuées sur la pollution de l'air par le secteur non routier dans son ensemble ont prouvé la nécessité d'un acte législatif future afin de réglementer les émissions provenant des sources mobiles autres que celles couvertes habituellement, et plus particulièrement des machines mobiles équipées de moteurs à allumage par étincelles (principalement à essence). L'objectif du marché est de fournir aux services de la Commission des informations indépendantes sur la technologie moderne et avancée en matière d'émissions pour ce type de moteurs. Des conseils supplémentaires sont demandés en raison des petits travaux en cours pour l'adaptation de la nouvelle directive en fonction des exigences relatives aux moteurs à allumage par compression. Ainsi, la Commission souhaite établir un contrat d'assistance technique avec un entrepreneur compétent dans le domaine des tests des émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage par étincelles, afin de déterminer et de valider les bases techniques du développement de la future politique. Une explication plus précise des tâches à entreprendre figure dans l'annexe technique fournie conformément au point 5.
4. **Délai:** Une fois établi, le contrat sera valable pendant 2 ans.
5. **Demande de documents:**
 - a) DG XI-A2 «Finance et contrats», par courrier ou télécopieur (32-2) 299 44 49.
 - b) Date limite pour effectuer la demande de documents: 37 jours à compter de la date de publication des avis d'appel d'offres au Journal officiel des Communautés européennes.
- c) Les documents seront fournis gratuitement.
6. **Soumission des offres:**
 - a) Les offres seront transmises à l'adresse indiquée au point 1, à l'attention de M. B. Sinnott, unité XI-A2 - Budget, finance et contrats, BU-5 3/158;
 - b) langues: l'offre doit être rédigée en trois exemplaires dans l'une des langues officielles de l'Union;
 - c) les offres doivent parvenir dans les 52 jours suivant la date de publication des avis d'appel d'offres au Journal officiel des Communautés européennes (date:).
7. **Prix et conditions de paiement:**
 - a) les prix soumis seront fermes et non révisables,
 - b) les conditions de paiement figurent dans le dossier d'appel d'offres et sont celles appliquées par la Commission aux contrats de services.
8. **Critères de sélection:**
 - a) preuve de l'expérience dans le domaine des problèmes techniques relatifs aux émissions des moteurs, ainsi que preuve des connaissances et de l'expérience de la législation en vigueur en matière de moteurs de véhicules en Europe, aux États-Unis et au Japon;
 - b) preuve des connaissances et de l'expérience dans les études de compatibilité/corrélation entre les diverses procédures de test des émissions des moteurs définies par la législation mentionnée en a);
 - c) preuve des connaissances et de l'expérience dans le domaine des tests d'émission des moteurs conformément aux normes élaborées par les organisations internationales de normalisation (par exemple ISO 8178);
 - d) preuve relative au réseau de contacts avec les organisations et les experts travaillant dans le domaine des émissions des moteurs et des véhicules.
9. **Critères d'attribution du marché:**
 - a) conformité de l'offre au cahier des charges de l'annexe technique.

- b) Compétence technique et scientifique et expérience du personnel de l'entrepreneur dans l'élaboration, la conception et l'essai de moteurs à combustion interne, dans le cadre par exemple de recherches menées pour le compte d'une société fabriquant des moteurs.
- c) Compétence dans le domaine des interactions carburant/moteur, y compris gaz naturel sous pression et GPL.
- d) Indépendance.
- e) Coûts.
- f) Qualité.
10. *Date d'envoi de l'avis*: 29. 9. 1995.
11. *Date de réception de l'avis par l'Office des publications officielles des Communautés européennes*: 29. 9. 1995.

Assistance technique et logistique

Procédure ouverte

(95/C 264/14)

1. **Pouvoir adjudicateur**: Commission européenne, Centre commun de recherche, Institut de l'environnement, Bureau européen des substances chimiques, TP 280, I-21020 Ispra (VA).

Tél. (039) 332 78 96 63.
Télécopieur (039) 332 78 99 63.

(A l'attention du Dr R. Roi.)

2. **Catégorie de service et description**: Assistance technique et logistique aux activités du Bureau européen des substances chimiques.

Suite à une communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, le Bureau européen des substances chimiques a été créé au sein de l'Institut de l'environnement du Centre commun de recherche et fonctionne depuis le 1. 1. 1993.

La tâche principale du Bureau est d'exécuter et de coordonner les travaux spécifiques/techniques requis dans le cadre de la mise en application de la législation de l'UE (directives, règlements) dans le domaine de la lutte chimique.

Dans le cadre des activités du Bureau, et en collaboration avec l'unité chargée des relations publiques et des publications, le soumissionnaire devra assister le Bureau et cette unité dans l'organisation d'une série de réunions à caractère scientifique avec des représentants des États membres et de l'industrie (étant donné que les possibilités de réunions au CCR sont limitées, un certain nombre de réunions se tiendront au CCR à Ispra, les autres réunions devant être organisées par le soumissionnaire hors des locaux du CCR).

Une assistance informatique est essentielle pour faciliter et améliorer l'ensemble des procédures et l'administration relatives aux conseils, au stockage et à l'impression de documents scientifiques et de directives du Conseil (y compris annexes et publications correspondantes) indispensables aux bons résultats des réunions susmentionnées.

Il est également demandé au soumissionnaire d'établir un réseau informatique pour la distribution de documents scientifiques, faisant l'objet des réunions. La rédaction des procès-verbaux des réunions est également requise par le Bureau et l'unité chargée des relations publiques et des publications.

3. **Lieu de livraison**: A l'adresse du pouvoir adjudicateur.
4. a) Néant.
- b) Néant.
- c) Néant.
5. Pas de division en lots.
6. **Variantes**: Néant.
7. **Durée du marché**: 2 ans à compter de la date de la signature, avec renouvellement annuel après accord conclu entre la partie contractante et la Commission européenne avant l'expiration.
8. a) **Adresse à laquelle les documents peuvent être demandés**: Voir au point 1.